

Chapitre 34

Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, cires artificielles, cires préparées, produits d'entretien, bougies et articles similaires, pâtes à modeler, cires pour l'art dentaire et compositions pour l'art dentaire à base de plâtre

Lingettes nettoyantes

en papier, ouate, feutre ou non-tissé, destinées à la toilette, imprégnées, enduites ou recouvertes de savon ou détergents plus éventuellement de substances soignantes (p. ex. papier de toilette humide, lingettes intimes/hygiéniques, lingettes humides).

Voir aussi la décision "Serviettes à démaquiller", n° 3304.9900.

3128.124.2007.2

Mots-clés: lingette intime / lingette hygiénique / lingette humide

3401.1100

Crème de couleur blanche

conditionnée pour la vente au détail dans un flacon en matières plastiques (150 ml), contenant des agents tensio-actifs organiques et destinée au lavage et à l'hydratation de la peau. La crème est appliquée sur la peau et ensuite rincée à l'eau. Les agents tensio-actifs contenus dans ce produit sont le cocoamphodiacétate de disodium et le stéarate PEG-100.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.51.2017.3

Mots-clés: lotion lavante / pour le lavage de la peau / pour l'hydratation de la peau / avec agents tensio-actifs organiques / cocoamphodiacétate de disodium / stéarate PEG-100

3401.3000

Gel de couleur brun clair

renfermant des grains de couleur brune de coques de noix finement broyées, conditionné pour la vente au détail dans un flacon en matières plastiques (250 ml), contenant des agents organiques tensio-actifs et destiné au lavage et à l'exfoliation de la peau. Le gel est appliqué sur la peau et ensuite rincé à l'eau. Les agents tensio-actifs contenus dans ce produit sont le sulfonate d'oléfine de sodium C14-16, le laurethsulfate d'ammonium, la bétaine de cocamidopropyle, le méthyl oléoyl taurate de sodium et la PEG/PPG-18/18 diméthicone.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.51.2017.6

Mots-clés: lotion lavante / pour le lavage de la peau / pour l'exfoliation de la peau / avec agents tensio-actifs organiques / sulfonate d'oléfine de sodium / laurethsulfate d'ammonium / bétaine de cocamidopropyle / méthyl oléoyl taurate de sodium / PEG/PPG-18/18 diméthicone

3401.3000

Préparations organiques tensio-actives

ne contenant pas de savon mais parfois dénommées "savons liquides", présentées sous forme de liquide ou sous forme de crème, conditionnées pour la vente au détail et destinées au lavage de la peau. 304.9.1998.2

Mots-clés: savon liquide / gel douche / produit de douche

3401.3000

Acides dodécylbenzène sulfoniques

utilisés soit après neutralisation, soit directement, en raison de leurs propriétés tensio-actives, à certains usages tels que galvanoplastie, décapage, dérouillage, dégraissage, flottation, polymérisation en émulsion, etc.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 615.120.1995.2

Mots-clés: acide dodécylbenzène sulfonique / pour la galvanoplastie

3402.3100

Polyols

ayant les caractères de produits tensio-actifs sans ion actif, utilisés comme produits tensio-actifs et également dans la fabrication des polyuréthanes cellulaires.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 615.121.1995.2

Mots-clés: produit tensio-actif

3402.4200

Polyols

ayant les caractères de produits tensio-actifs sans ion actif, obtenus par additions successives d'oxydes de propylène et d'éthylène à de l'éthylène diamine, utilisés comme produits tensio-actifs et également dans la fabrication des polyuréthanes cellulaires.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 615.122.1995.2

Mots-clés: produit tensio-actif

3402.4200

Préparation sous forme liquide contenant de l'hypochlorite de sodium

du chlorure de sodium, de l'hydroxyde de sodium, de l'oxyde aminé, du laurate de sodium, un parfum, de la silice, un colorant et de l'eau, présentée en emballage pour la vente au détail et utilisée notamment comme agent nettoyant et désinfectant pour les toilettes, les éviers, etc.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.18.1996.2

Mots-clés: avec chlorure de sodium / avec hydroxyde de sodium / avec oxyde aminé / avec laurate de sodium / agent nettoyant / désinfectant

3402.5000

Préparation tensio-active

constituée par un chlorure d'alkyltriméthylammonium dissous dans de l'isopropanol, destinée à être utilisée notamment comme sensibilisateur de gel dans la fabrication des mousses de latex. 615.123.1995.2

Mots-clés: constituée par un chlorure d'alkyltriméthylammonium / sensibilisateur de gel

3402.9000

Huile de graines de jojoba (*Simmondsia chinensis*)

hydrogénée et texturée, présentée sous la forme de granules cireux solides d'un diamètre approximatif de 0,15 mm à 1,0 mm, utilisés pour le gommage dans les préparations cosmétiques et les préparations pour les soins de la peau.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.73.2009.2

Mots-clés: pour le gommage / pour les préparations cosmétiques / pour les soins de la peau / granules cireux

3404.9000

Monoglycérides produits à partir d'huile de palme alimentaire totalement hydrogénée

Après estérification, la matière première est soumise à un traitement de distillation au cours duquel des monoglycérides concentrés sont obtenus, concentrant le produit selon les spécifications suivantes: min. 90 % de monoglycérides; teneur en iode: max. 2 %; glycérol libre: max. 1 %; acidité: max. 3 %; point de fusion: environ 63 °C; acides gras trans: < 1 %.

Le produit possède les caractéristiques d'une cire artificielle d'après les critères établis dans la Note Explicative du n° 3404.

Le produit est présenté en sacs de 25 kg. Il est couramment utilisé dans les produits de boulangerie, dans la margarine, les blanchisseurs de café, les pâtes, les pommes de terre, les bonbons et les caramels, le gélifiant alimentaire et le beurre de cacahuète.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.5.2017.3



Mots-clés: hydrogénation / distillation / cire / artificielle / boulangerie / concentré / margarine / bonbon

3404.9000

Bougies

d'illumination, en cire coulée dans des récipients en verre de couleur (vases et similaires), non destinés à être rechargés. 528.948.1988.2

Mots-clés: bougie d'illumination / dans un vase / dans un récipient en verre

3406.0000

Cartouche de recharge (combustible)

pour lampe de table, photophore, etc.; liquide incolore, limpide, en cylindre d'aluminium d'une contenance de 130 ml en forme de bougie avec mèche longue durée intégrée et couvercle en plastique amovible. 3194.1.2014.3



Mots-clés: recharge / pour lampe de table / avec mèche

3406.0000